

Zeitschrift:	Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band:	20 (1933)
Heft:	4: Numéro spécial de la Section romande de la FAS
Artikel:	Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne : architectes Gilliard et Gocet, Lausanne
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-86369

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

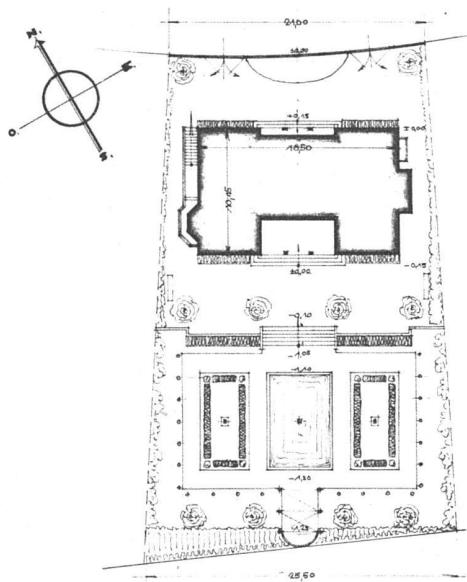
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

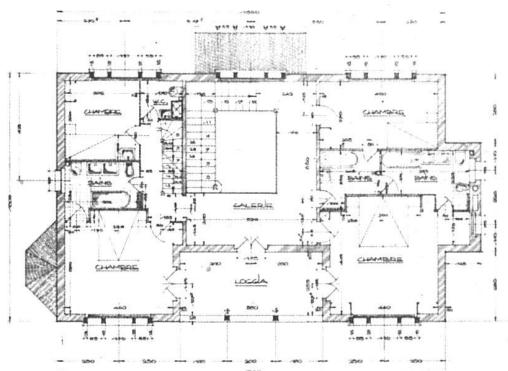
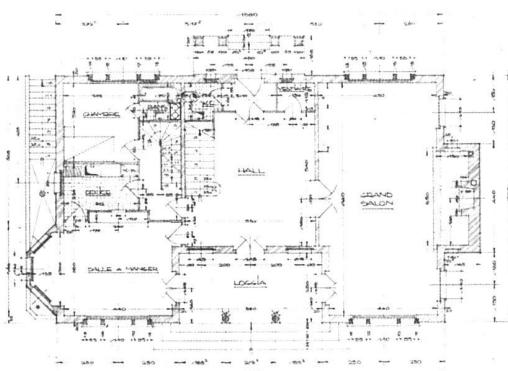
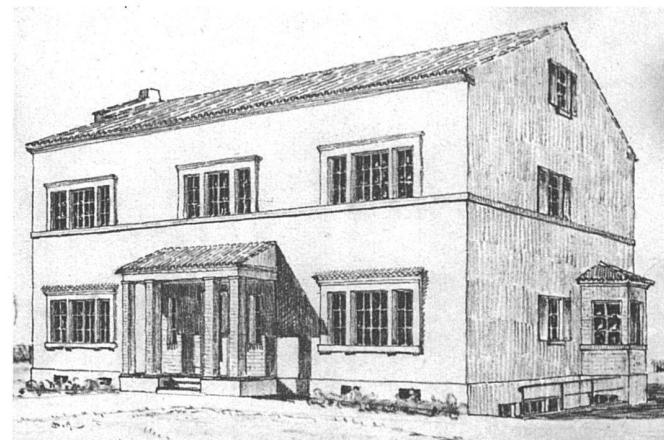
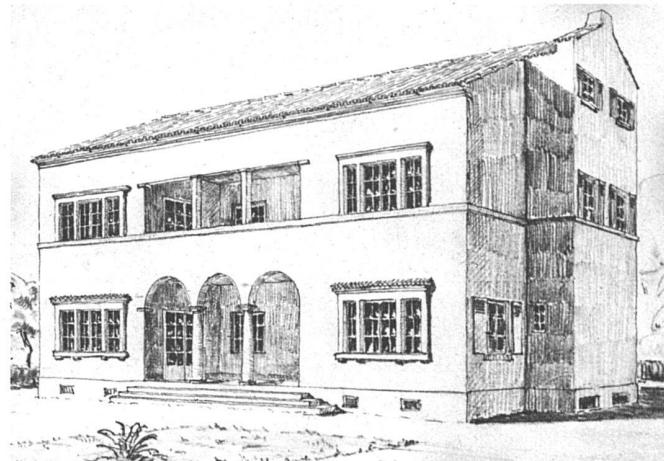
Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plan du jardin 1:600
Plan du rez-de-chaussée et du 1er étage 1:300
à droite en haut: Vue du sud, côté jardin
en bas: Vue du nord, côté rue

Projet pour une villa du guitariste Segovia
à Madrid, Espagne
Edmond Fatio, architecte FAS, Genève



Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne

Gilliard et Godet, architectes FAS, Lausanne (voir les illustrations pages 116 et 117)

Sans solliciter de subvention ou de prêt de la commune, la société a réussi à intéresser cependant celle-ci à l'entreprise, en lui demandant sa garantie pour faciliter l'obtention d'une hypothèque en 2^e rang auprès des établissements financiers.

Ces points acquis, le plan financier a été établi de la manière suivante:

Plan financier.

Coût.

Construction, compris honoraires d'archit.	frs. 1.408.000
Travaux extérieurs	frs. 65.000
Terrain et actes	frs. 105.000
Divers	frs. 42.000
Total frs. 1.620.000 (85 % = 1.377.000)	



Le hall du manoir d'Ollwiller. Le grand salon Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel

Consolidation et charges.

Prêt 1er rang	1.000.000 à 4½ + ½ amort. =	50.000
Prêt 2me rang	377.000 à 5 + ½ amort. =	20.735
Capital social, 310 parts	93.000 à 4	= 3.720
Subvention autonome	150.000	
	1.620.000	74.455
Impôt et assurances		3.000
Eau, électricité, voirie		6.000
Gérance, entretien, divers		12.305
		95.760

Le coût de construction, calculé sur le montant des comptes vérifiés, est de fr. 39.— le m³ y compris les honoraires d'architectes.

Le bloc contient

7 appartements de 1 chambre à frs. 540.- + frs. 75.- pour le chauffage
47 appartements de 2 chambres à frs. 680.- + frs. 90.- pour le chauffage
69 appartements de 3 chambres à frs. 840.- + frs. 120.- pour le chauffage
2 magasins à frs. 1500.- + frs. 150.- pour le chauffage
Total des loyers frs. 95.760, chauffage frs. 13.335.

Le chauffage central, au mazout, est installé dans les sous-sols de la maison A à l'angle sud-est.

La commune, en octroyant sa garantie à l'emprunt en 2^e rang contracté par la Société Coopérative d'Habitation, a posé diverses conditions. Les appartements doivent être loués, dans la règle, à des ménages avec au moins 1 enfant dans les appartements de 2 pièces et 2 enfants pour ceux de 3 pièces. En outre, les locataires doivent prouver qu'ils ne disposent pas d'un salaire annuel supérieur à 4500 fr. (dans la règle, 5 fois le montant du loyer). Tous les appartements ont été loués avant l'achèvement de la construction.

Murs des sous-sols en béton coffré, ceux des étages en briques de terre cuite, perforées ou creuses, combinées suivant les étages et les charges à supporter. Le mur se compose de 2 parpaings de briques de 12 cm., séparés par un matelas d'air de 5 cm. et reliés, toutes les 3 assises, par une assise de briques perforées. Planchers en poutrelles de fer, avec hourdis de terre cuite (sur les sous-sols) et de ciment (L. B.) aux étages.

Tous les sols des vestibules, cuisines et W. C. en carreaux de grès. Les chambres ont des planchers en lames de chêne (2^e choix).

Dans les passages d'entrée, les murs sont revêtus de carreaux de faïence ou d'un enduit à la «pesette».

Tous les appartements sont pourvus d'une chambre de bains (combinée avec le W. C.), avec chauffe-eau à gaz. Il a été prévu, en outre, des amenées d'électricité permettant d'installer au gré du locataire de petits bouilleurs électriques de 20 ou 30 litres sur les éviers des cuisines. Ces bouilleurs sont mis en location par la commune et la consommation d'électricité se paie à forfait.

Chaque appartement dispose d'une petite cave et d'un galetas. Une chambre à lessive et un étendage sont installés dans toutes les maisons (pour 17 appartements au maximum).

Une petite place de jeu est aménagée, pour les enfants, dans la cour, où sont installés également des étenages. Cette cour est accessible aux voitures, par un passage à l'ouest.



Vue prise de l'avenue de Morges, angle nord-ouest

Groupe d'habitations de Couahirard, Lausanne Gilliard et Godet, architectes FAS, Lausanne

Plan de situation voir p. 118, description p. 124

Photographies pages 116 et 117 par H. Chappuis, photographe, Lausanne

Vue prise de la route de Genève, angle sud-ouest

